Square Jacques-Chirac
87031 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 45 60 95

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Occupation commerciale du domaine public
Manège - Place de la République

ACTIVITE RECHERCHEE

La Ville recherche un exploitant de manège enfantin, type carrousel, pour contribuer à l'animation de la place de la République, dans une démarche tournée vers la clientèle familiale.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Ce manège installé sur la place ne devra pas dépasser 12 mètres de diamètre soit une superficie totale de 100 m^2.

DUREE DE L'AUTORISATION

Durée de l'autorisation : du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029.
Mise à disposition précaire et révocable pour une activité commerciale sur le domaine public, sous réserve de manifestations organisées ou de travaux impérieux.

JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

- Pendant les vacances scolaires : tous les jours de 11h à 19h.
- Pendant la période scolaire les mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h, les mercredis et les samedis de 11h à 19h.

DROITS DE PLACE ET REDEVANCE

L'exploitant devra s'acquitter d'une redevance mensuelle suivant la grille tarifaire en vigueur. Pour information en 2026, elle est de 4,6€ /m^2 par mois.
La redevance est à régler par prélèvement automatique chaque mois.
Au-delà de trois prélèvements mensuels consécutifs refusés, il sera procédé à l'abrogation de l'autorisation.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Vous êtes invité à transmettre votre candidature avec les documents suivants :
- Descriptif complet du manège,
- Photos du manège,
- Extrait Kbis de moins de 3 mois,

- Copie de la carte de commerçant ambulant,
- Attestation d'assurance et de bon montage,
- RIB,
- Autorisation de prélèvement complétée et signée.

CRITERES DE SELECTION

La Ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition. Ces dernières seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité.
- Qualité des prestations proposées.
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information…) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être déposés à la Mairie de la Ville de Limoges, Direction attractivité commerciale, 1 square Jacques-Chirac, BP 3120, 87031 LIMOGES Cedex 1 ou envoyés par courriel à commerce@limoges.fr au plus tard le 10 décembre 2026 - 17h.

Renseignements complémentaires : service action commerciale - Direction attractivité commerciale, Ville de Limoges, au 05 55 45 60 95 ou commerce@limoges.fr

Protection des données

Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).